

Dr Maria Luisa Acosta



Les sept peuples autochtones du Nicaragua sont répartis entre le Pacifique, le centre et le nord où se trouvent les Chorotega (221 000), les Cacaopera ou Matagalpa (97 500), les Ocanxiu ou Sutiaba (49 000) et les Nahoa ou Náhuatl (20 000). En revanche, les Mískitu (150 000), les Sumu ou Mayangna (27 000) et les Rama (2 000) habitent la côte caraïbe (ou atlantique). D'autres peuples qui jouissent également de droits collectifs, conformément à la Constitution politique nicaraguayenne (1987), sont des Afro-descendants, également appelés «communautés ethniques» dans la législation nationale. Il s'agit notamment du créole ou Kriol (43 000) et du Garífuna (2 500).

En 1979, le Front sandiniste de libération nationale (FSLN) prend le pouvoir au Nicaragua, pour affronter plus tard le front armé de «La Contra» financé par les États-Unis. Les paysans du Pacifique et les peuples autochtones de la côte caraïbe ont participé à La Contra.

En 1987, à la suite du règlement amiable du conflit devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) pour mettre fin à la résistance autochtone, le FSLN a créé les régions autonomes de la côte nord des Caraïbes (RACCN) et du sud (RACCS), basées dans un statut d'autonomie (loi n ° 28).

Suite à l'arrêt de la Cour interaméricaine des droits de l'homme (Cour interaméricaine) dans l'affaire de la communauté *Mayangna (Sumo) d'Awes Tingni* c. Nicaragua en 2001, la loi n ° 445 sur le régime de propriété communale des peuples autochtones et des communautés ethniques des régions autonomes de la côte atlantique du Nicaragua et des fleuves Bocay, Coco, Indio et Maíz, entre autres, a été publiée et a reconnu le droit à l'autonomie gouvernementale dans les communautés et a créé une procédure pour l'attribution de titres de territoire.

À partir de 2005, l'État a entamé le processus d'attribution de titres aux 23 territoires autochtones et afro-descendants du RACCN et du RACCS, aboutissant à la délivrance des titres de propriété.

En 2007, le Nicaragua a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et en 2010, il a ratifié la Convention 169 de l'OIT.

En 2015, l'Alliance des peuples autochtones et afro-descendants du Nicaragua (APIAN) a été créée

Évènements en 2019

Au Nicaragua, l'année 2019 s'est caractérisée par la continuité dans l'imposition de gouvernements parallèles, l'usage de la violence étatique contre des défenseurs des droits humains et l'invasion armée de territoires autochtones.

Gouvernements parallèles créés par l'État

Les peuples autochtones et afro-descendants des Régions autonomes de la Côte Caraïbe du Nicaragua sont composés de 304 communautés réparties sur 23 territoires, titularisées depuis 2005 sous le régime de propriété communale, sur un territoire étendu de 37.841 km² qui représente 31,16% du territoire national. Ces peuples ont leurs organes propres de gouvernement communaux et territoriaux, autochtones et afro-descendants. De plus, trois niveaux de gouvernement coexistent : le Gouvernement national et central, le Gouvernement municipal et le Gouvernement régional (Conseils et Gouvernements régionaux), tous élus par le vote populaire et de manière autonome entre eux. Les quatre niveaux de gouvernement sont reconnus par la Constitution politique de la République du Nicaragua et la Loi n°28, et sont développés depuis 2003 dans la Loi n°445.

Toutefois, l'État du Nicaragua a sapé l'autodétermination, l'autonomie et les gouvernements des peuples autochtones et afro-descendants du Nicaragua, en créant des gouvernements communaux et territoriaux « parallèles » à ceux qui sont élus légitimement par ces peuples selon leurs propres coutumes. L'État impose à la place des gouvernements composés de fonctionnaires publics et des membres des structures partisans du Front sandiniste de libération nationale (FSLN).

Ces structures partisans ont changé de nom au fil du temps, principalement en raison du discrédit dans lequel elles sont tombées. Elles étaient connues sous le nom de « Jeunesse sandiniste », Conseils du pouvoir citoyen ou Cabinets de pouvoir citoyen¹, Comité de direction sandiniste et Cabinets de la famille^{2,3}, et étaient appelées communément les « tourbes sandinistes », des groupes de choc et des corps paraétatiques, surtout suite aux évènements du 18 avril 2018⁴. Les membres de ces structures bénéficient de passe-droits, de privilèges et même d'impunité de la part de l'État.

Les gouvernements parallèles sont organisés territorialement et sont utilisés pour le contrôle social, la vigilance et l'intimidation des dirigeants communautaires ou n'importe quel opposant au Gouvernement et/ou au FSLN, et pour influencer directement les élections des fonctionnaires régionaux, municipaux et nationaux. Ainsi par exemple, on les soupçonne d'avoir participé systématiquement aux fraudes électorales en faveur du FSLN, comme l'a dénoncé de manière répétée à partir de 2014 le parti autochtone YATAMA (*Yapti Tasba Masraka Nanih Aslatakanka*/Enfants de la Terre Mère) lors des élections sur la côte Caraïbe⁵.

Derrière la création de gouvernements parallèles se dissimule l'idée de désarticuler les gouvernements traditionnels légitimement constitués par les communautés, par le biais d'actions comme :

- la non-reconnaissance de leur statut à l'aide des Conseils régionaux en charge d'émettre leur certification⁶;
- la soumission illégale des répartitions budgétaires étatiques liées à l'obéissance de leurs autorités⁷;
- la contrainte et la menace sur la personne et contre les familles des dirigeants et autorités légitimement élues par ces peuples ;
- la criminalisation de leurs activités de défense du territoire.

L'imposition de gouvernements parallèles aux autorités traditionnelles facilite l'usurpation des terres et ressources naturelles des peuples autochtones et afro-descendants ; elle impulse l'agenda partisan et gouvernemental mis en place à l'échelle nationale, au détriment des droits à l'autodétermination et l'autonomie de ces peuples ⁸. Ainsi, les gouvernements parallèles sont certifiés et utilisés pour approuver tout type de projets extractifs où l'État menace ou coopte des dirigeants traditionnels ; ou encore, les membres des gouvernements parallèles signent des documents légaux sans qu'aient été réalisés de manière adéquate ou complète les processus de consultation. Ainsi l'État prétend contourner l'application des normes internationales requise pour réaliser la consultation et atteindre le consentement libre, préalable et informé (CLPI) des peuples autochtones et afro-descendants.

Dans ce qui suit, nous présentons quelques exemples de l'imposition des gouvernements parallèles, la limitation du droit à l'autodétermination de ces peuples et leurs conséquences adverses.

Le Conseil régional autonome de la Côte Caraïbe Sud impose un gouvernement parallèle aux peuples rama et kriol

Princess Dyann Barberena Beckford, de l'ethnie kriol, est élue présidente du Gouvernement territorial rama et kriol (GTR-K) le 9 décembre 2018. Toutefois, le Conseil régional autonome de la côte Caraïbe Sud (CRACCS) ne certifie pas le gouvernement territorial de Princess Dyann⁹ et, à sa place, rallonge de six mois la période du président du GTR-K antérieur, sans avoir pourtant la compétence légale pour ce faire, puisque l'élection de ces autorités relève exclusivement de l'Assemblée du GTR-K ¹⁰.

En outre, par la suite, la Réunion directive du CRACCS a outrepassé ses fonctions en facilitant et en dirigeant une assemblée pour élire de nouvelles autorités pour le GTR-K le 30 juin 2019, au cours de laquelle trois des « élus » n'étaient pas présents au moment de l'élection. Princess Dyann a fait appel devant le pouvoir judiciaire nicaraguayen, mais celui-ci ne se prononce toujours pas¹¹.

Le cas de la militante et dirigeante de Kamla

La communauté autochtone Mískitu de Kamla a dénoncé une attaque de la part d'un groupe de jeunes proches du bras armé du FSLN ; les communautaires de Kamla protestaient pacifiquement contre l'imposition d'autorités communales de la part des autorités régionales qui évitent la réalisation de nouvelles élections. L'attaque fit cinq blessés, parmi lesquels la dirigeante Marcela Foster, dont le bras gauche a été fracturé et qui a perdu un œil¹². Le parti autochtone YATAMA a accusé à plusieurs reprises le coordinateur du Gouvernement régional autonome de la côte Caraïbe nord d'être le dirigeant des groupes armés de la RACCN¹³.

APIAN alerte la Banque mondiale

APIAN, (Alliance des autochtones et afro-descendants du Nicaragua) a accusé l'État d'avoir présenté à la Banque Mondiale des « conventions » entre les Gouvernements régionaux et différents gouvernements communaux et territoriaux. De telles conventions ont pour effet la dépossession des ressources naturelles, puisqu'elles « transfèrent la propriété des réductions d'émissions de carbone » aux Conseils régionaux, en renonçant ainsi aux droits sur leurs ressources naturelles et en les remettant entièrement au Gouvernement du Nicaragua¹⁴.

APIAN a exhorté la Banque Mondiale à réaliser une enquête exhaustive et à consulter les véritables représentants des peuples autochtones sur le Programme de collaboration des Nations Unies pour réduire les émissions liées à la déforestation et la dégradation forestière dans les pays en développement (REDD+) du Fonds coopératif pour le carbone des forêts (FCPF). Les fonds demandés par les organisations de la société civile, environ 55 millions de dollars américains, n'ont pas été remis à l'État de peur qu'ils soient utilisés pour réprimer le peuple nicaraguayen en résistance citoyenne depuis avril 2018 ¹⁵.

L'annulation de la concession du Grand canal interocéanique pour le Nicaragua

La Loi n°840 et son Accord-cadre de concession¹⁶ qui octroie celle du Grand canal interocéanique pour le Nicaragua (GCIN) inclut une clause qui met automatiquement fin à celle-ci ¹⁷ le 16 juin 2019, par manque de financement ¹⁸ « *sans que l'une des parties n'ait à adopter aucune mesure, à la date où chaque concession (des sous-projets) expire* ». Toutefois, par la suite l'État a créé un « Ministre Président de la Réunion directive de l'autorité du Grand canal interocéanique du Nicaragua »¹⁹ et il continue à lui allouer des fonds ²⁰.

En outre, il a été dénoncé qu'une convention avec l'Autorité du Grand canal interocéanique du Nicaragua a été signée sous la menace, les tromperies et la cooptation de quelques-uns des membres du GTR-K, au sujet d'un bail à durée illimitée de 263 km² de terres de subsistance pour les communautés. En livrant la concession du GCIN, le processus de titularisation des terres traditionnelles de la Communauté noire créole autochtone de Bluefields (CNCIB) est ainsi avorté. L'État a créé un « *gouvernement parallèle* » et a émis un titre pour seulement 7% du territoire demandé, laissant de côté 93% des terres réclamées. Le titre a été remis au gouvernement parallèle de la CNCIB par le Président de la république Daniel Ortega lui-même, ce qui a poussé ces peuples à avoir recours à la CIDH où se trouve actuellement le cas à l'étape de fond (Cas n° 13 615).

Défenseurs autochtones persécutés et menacés

La menace et la persécution de défenseurs²¹ et de journalistes²² se poursuivent et nous renseignent sur la situation des peuples autochtones ²³, certains ayant dû s'exiler²⁴. Ainsi, YATAMA a dénoncé que plusieurs de ses dirigeants les plus importants ont été assassinés ces dernières années²⁵ ; que l'avocat Mark Rivas²⁶ a été arrêté en septembre 2019 et poursuivi par des personnes motorisées proches du FSLN²⁷. Le 3 janvier 2020, il est retrouvé mort avec un tir de balle dans la tête, et l'on redoute qu'à l'instar des cas précédents, les circonstances de sa mort ne soit pas éclaircies ²⁸.

La CIDH a accordé un nouveau délai pour que l'État du Nicaragua respecte la sentence qui l'oblige à enquêter en profondeur sur l'assassinat de Francisco García Valle, époux de l'avocate María Luis Acosta, qui a eu lieu en représailles de son travail en tant que défenseure des peuples autochtones et afro-descendants de la côte Caraïbe du Nicaragua²⁹. De plus, une autre partie de la sentence dans le cas *Acosta et autres Vs. Nicaragua* établit la création de mécanismes de protection et des protocoles d'enquête en cas de menace et de danger pour des défenseur(e)s des droits humains, que l'État nicaraguayen se refuse également d'élaborer et de respecter.

« Résistance miskito : une lutte pour le territoire et la vie »

Des communautés autochtones Mayangna et Miskito continuent d'être menacées, attaquées et déplacées par des colons et paramilitaires proches du FSLN³⁰. Des groupes non-autochtones fortement armés attaquent, brûlent des maisons³¹, tuent le bétail et occupent des surfaces de culture essentielles pour la subsistance des autochtones, tout cela devant la passivité gouvernementale, créant de la sorte un climat d'impunité.

Ainsi, le 8 mai 2019, le Centre pour la justice et les droits humains de la côte Atlantique du Nicaragua (CEJUDHCAN) et le Centre pour la justice et le droit international (CEJIL) ont présenté, dans une audience thématique devant la CIDH, la situation de grave violence que subissent les défenseurs des droits humains de ces peuples³². En août 2019, ils ont présenté un rapport intitulé : « Résistance miskito : une lutte pour le territoire et la vie » pour rendre visible la crise humanitaire dont souffrent les douze communautés du peuple miskito, et qui aboutit à des dizaines d'assassinats, d'enlèvements, d'agressions physiques et de viols³³.

Notes et références

1. Armando Chaguaceda, "El Poder Ciudadano en Nicaragua: formato institucional de una nueva hegemonía". Ciudad de México, Cubaencuentro Internacional, 10 de febrero de 2012. Consultado el 8 de enero de 2019. <https://www.cubaencuentro.com/internacional/articulos/el-poder-ciudadano-en-nicaragua-formato-institucional-de-una-nueva-hegemonia-273816>
2. Roberto Stuart. Almendárez Consejos del Poder Ciudadano y Gestión Pública en Nicaragua. Ciencias Sociales Centroamericanas. EDISA 2009. Consultado el 9 de enero de 2020. http://www.oas.org/juridico/spanish/mesicic3_nic_con-nsejos.pdf
3. Moreno, José Antonio. "Los gabinetes de la familia". La Prensa, 24 de abril de 2015. Consultado el 8 de enero de 2019. <https://www.laprensa.com.ni/2015/04/24/opinion/1820571-los-gabinetes-de-la-familia-3>
4. "Estructuras represivas que deberán ser investigadas". Revista Envío, Número 446, Mayo 2019. Consultado el 9 de enero de 2020. <https://www.envio.org.ni/articulo/5625>
5. Malestar y disturbios en Bilwi. Esta semana han ocurrido disturbios políticos en Bilwi, o Puerto Cabezas, capital de la Región Autónoma del Atlántico Norte (RAAN). La Prensa, 9 de mayo 2014. Consultado el 8 de enero de 2019. <https://www.laprensa.com.ni/2014/05/09/opinion/193694-malestar-y-disturbios-en-bilwi>; Conicto entre indígenas y "colonos" se agrava con intervención de fuerzas de choque FSLN, Policía y Ejército. Rabia y dolor en Waspam. Con dencial. Wilfredo Miranda Aburto. 17 de septiembre de 2015, disponible en: <https://con dencial.com.ni/rivera-los-indigenas-ponemos-los-muertos/> Marchas de Yatama y FSLN se convierten en batalla campal. Violencia en Puerto Cabezas tras elecciones. Brooklyn Rivera: "El Consejo Supremo Electoral quiere anular, reducir a YATAMA". Con dencial. Wilfredo Miranda Aburto, 8 de noviembre de 2016. Consultado el 8 de enero de 2019. <https://con dencial.com.ni/violencia-en-puerto-cabezas-tras-elecciones/>
6. Ley No. 445, Arto. 7.
7. Ley No. 445, Arto. 34.
8. Shiffman, Geovanny. "Indígenas de Jinotega denuncian que el FSLN quiere arrebatarles su propiedad". Artículo 66, 27 de mayo de 2019. Consultado el 15 de enero de 2019. <https://www.articulo66.com/2019/05/27/indigenas-de-jinotega-denuncian-que-el-fsln-quiere-arrebatarles-su-propiedad/>
9. VIDEO: TL Caribe al día. "Gobierno interviene en asuntos comunales". 30 de junio de 2019. Consultado el 10 de enero de 2020. <https://www.youtube.com/watch?v=PpA8ELxfOKI&fbclid=IwAR2uctFdIpJUI5xjQyxwCCZHJnKs854Dz-mmbGPo2gOC6b5zKEj2hItisIM>
10. *Todo lo anterior en violación a lo establecido en el Arto. 15 de la Ley No. 28, que establece que la Autoridad Comunal es un Órgano de Administración de la Región Autónoma con funciones propias. Y más aún en el Arto. 26 del Reglamento de la Ley No. 28 establece que la elección, destitución y periodo de mandato de las autoridades Comunales se harán de acuerdo a lo*

establecido en los artículos 4 a 7 de la Ley No. 445; Ley que regula la competencia legal y administrativa de las autoridades comunales y territoriales indígenas y afrodescendientes en sus elecciones internas.

11. Barberena B., Princess D. "El Consejo Regional de la Costa Caribe Sur Usurpa Competencia a Afrodescendientes e Indígenas". GTR-K. 11 de julio 2019. Consultado el 18 de enero de 2019. <https://www.facebook.com/calpinicaragua/photos/comunicado-de-prensa-el-consejo-regional-de-la-costa-caribe-sur-usurpa-competencia/3059015070783142/>
12. VIDEO: Canal 10. "Enfrenamientos en Kamla del Caribe" 27 de junio de 2019. Consultado el 18 de enero de 2019. <https://www.youtube.com/watch?v=BA7kxo-pGv4FY&feature=share>; Cruz, Ana. "Concejal de Yatama denuncia intento de asesinato". El Nuevo Diario, 3 de julio de 2019. Consultado el 15 de enero de 2019. [https://www.elnuevodiario.com.ni/nacionales/495541-yatama-cos-mta-caribe-violencia-derechos-humanos/Persistencia del cierre de espacios democráticos. el MSENI continúa recibiendo testimonios y documentación sobre el agravamiento de la represión...contra integrantes de pueblos indígenas y afrodescendientes del Caribe Norte. El 26 de junio, la CIDH recibió información sobre la agresión a la defensora Marcela Foster, integrante de la comunidad de Kamla territorio Twi Yahbra, y dos comunitarios más, por simpatizantes del Gobierno. La CIDH observa que algunas dificultades como la falta de accesibilidad geográfica y, en ocasiones, la falta de recursos económicos, colocan a estos grupos en una situación de especial vulnerabilidad para denunciar la continuación de la violencia, amenazas y detenciones arbitrarias en los departamentos, así como para contar con una defensa legal adecuada. Consultado el 18 de enero de 2019. <https://www.oas.org/es/cidh/prensa/comunicados/2019/172.asp>;](https://www.elnuevodiario.com.ni/nacionales/495541-yatama-cos-mta-caribe-violencia-derechos-humanos/Persistencia%20del%20cierre%20de%20espacios%20democr%C3%A1ticos.%20el%20MSENI%20contin%C3%BAa%20recibiendo%20testimonios%20y%20documentaci%C3%B3n%20sobre%20el%20agravamiento%20de%20la%20represi%C3%B3n...contra%20integrantes%20de%20pueblos%20ind%C3%ADgenas%20y%20afrodescendientes%20del%20Caribe%20Norte.%20El%2026%20de%20junio,%20la%20CIDH%20recibi%C3%B3%20informaci%C3%B3n%20sobre%20la%20agresi%C3%B3n%20a%20la%20defensora%20Marcela%20Foster,%20integrante%20de%20la%20comunidad%20de%20Kamla%20territorio%20Twi%20Yahbra,%20y%20dos%20comunitarios%20m%C3%A1s,%20por%20simpatizantes%20del%20Gobierno.%20La%20CIDH%20observa%20que%20algunas%20dificultades%20como%20la%20falta%20de%20accesibilidad%20geogr%C3%A1fica%20y,%20en%20ocasiones,%20la%20falta%20de%20recursos%20econ%C3%B3micos,%20colocan%20a%20estos%20grupos%20en%20una%20situaci%C3%B3n%20de%20especial%20vulnerabilidad%20para%20denunciar%20la%20continuaci%C3%B3n%20de%20la%20violencia,%20amenazas%20y%20detenciones%20arbitrarias%20en%20los%20departamentos,%20as%C3%AD%20como%20para%20contar%20con%20una%20defensa%20legal%20adecuada.)
13. YATAMA. Pronunciamento de Yapti Tasba Masraka Nanih Aslatakanka YATAMA. 01 de junio 2019. Consultado el 15 de enero de 2019. <https://www.facebook.com/586643351823407/posts/racc-pronunciamento-de-yapti-tasba-mas-rakananih-aslatakanka-yatamajunio-01-201/611649122656163/>
14. APIAN. "APIAN advierte al Banco Mundial sobre el REDD/FCPF en Nicaragua" CALPI. 16 de diciembre de 2019. Consultado el 15 de enero de 2019. <https://www.facebook.com/calpinicaragua/photos/a.612501958767811/3533447366673241/?type=3&theater> APIAN. "Nicaraguan Alliance of Indigenous and Afro-descendant Peoples statement of concern about World Bank REDD deal". REED Monitor. 12 de enero de 2020. Consultado el 18 de enero de 2019. <https://redd-monitor.org/2020/01/12/nicaraguan-alliance-of-indigenous-and-afro-descendant-peoples-statement-of-concern-about-world-bank-redd-deal/> López B., Lidia. "Dictadura de Nicaragua da por hecho que echó mano de 55 millones de dólares de los fondos verdes del Banco Mundial". La Prensa, 14 de noviembre de 2019. Consultado el 10 de enero de 2020. <https://www.laprensa.com.ni/2019/11/14/nacionales/2610668-dictadura-icade-nicaragua-fondos-verdes-del-banco-mundial>
15. López, Julio. "Organizaciones piden al Banco Mundial suspender proyecto de captura de carbono". Onda Local. 9 de octubre de 2019. Consultado el 10 de enero de 2020. <https://ondalocal.com.ni/noticias/778-banco-mundial-suspender-proyecto-captura-carbono/>
16. Ley No. 840, Ley Especial para el Desarrollo de Infraestructura y Transporte Nicaragüense Atingente a el Canal, Zonas de Libre Comercio e Infraestructuras Asociadas. ANEXO A: Acuerdo Marco de Concesión e Implementación con Relación al Canal de Nicaragua y Proyectos de Desarrollo (AMC). Consultado el 19 de enero de 2019. <http://legislacion.asamblea.gob.ni/Normaweb.nsf/b92aeea-87dac762406257265005d21f7/914d10ad15d09a2f06257b9e004c82e8?OpenDocument>
17. AMC clausula 15.7 Terminación Automática.
18. AMC clausula 15.2 Imposibilidad de Lograr Cierre Financiero de Sub-Proyecto.
19. Ley No. 999, Arto. 1 Párrafo 2. Consultado el 17 de enero de 2019. [http://legislacion.asamblea.gob.ni/Normaweb.nsf/\(\\$All\)/616CF25E630279D40625836A0062762C?OpenDocument](http://legislacion.asamblea.gob.ni/Normaweb.nsf/($All)/616CF25E630279D40625836A0062762C?OpenDocument)
20. Silva, Diego. "Ortega despilfarra raquíto presupuesto en la Comisión del Gran Canal". Despacho 505, 22 de octubre de 2019. Consultado el 19 de enero de 2019. <https://www.despacho505.com/ortega-despilfarra-raquitico-presupuesto-en-la-comision-del-gran-canal/>
21. Navas, Lucia. "Nicaragua ratifica acuerdo que obliga a proteger a defensores medioambientales pero dictadura criminaliza y persigue a ambientalistas". La Prensa, 12 de diciembre de 2012. Consultado el 19 de enero de 2020. <https://www.laprensa.com.ni/2019/12/12/politica/2620401-nicaragua-ratifica-acuerdo-que-obliga-a-proteger-a-defensores-medioambientales-cuando-dictadura-criminaliza-y-persigue-a-ambientalistas>
22. Lara, Rafael. "Periodista David Quintana se refugia en casa de seguridad". El Nuevo Diario, 25 de marzo de 2019. Consultado el 17 de enero de 2020. <https://www.elnuevodiario.com.ni/nacionales/488504-david-quintana-periodista-refugiado-nicaragua/>; Radio Corporación. "Asedio policial contra el periodista David Quintana". 25 de marzo de 2019. Consultado el 17 de enero de 2020. <https://radio-corporacion.com/blog/archivos/38952/asedio-periodista-david-quintana/>
23. Navarro, Álvaro. "Policía orteguista capturó, por mandato de dos JS, al líder miskito José Coleman". Artículo 66, 20 de septiembre de 2019. Consultado el 14 de enero de 2020. <https://www.articulo66.com/2019/09/20/policia-orteguis-0ta-capturo-por-mandato-de-dos-js-al-lider-miskito-jose-coleman/?fbclid=IwAR2FCtFLekK8Ey4D1jegNj52-Clevw4SGAPVzISKtdKU06tjYeMnKQJx0>
24. Lacayo, Ileana. "La historia de Marlon Gamboa, periodista miskito exiliado en Costa Rica" Con dencial, 9 de enero de 2020. Consultado el 10 de enero de 2020. https://www.youtube.com/watch?v=ptJLqm7d_uo
25. Secretaría de Comunicación y Prensa YATAMA. "Pronunciamento Indígena. Bilwi, RACCN, 4 de enero de 2019. Consultado el 17 de enero de 2020. <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=10157974217514859&set=a.93353904858&type=3&theater>
26. VIDEO: Líder indígena Mark Rivas reclama sobre invasiones de tierras, gobiernos paralelos y préstamos del Banco Mundial al Gobierno de Nicaragua en detrimento de los derechos de los pueblos indígenas. #ENVIVO Comunidades indígenas del Caribe denuncian represión oficial y eliminación de los gobiernos territoriales. Consultado el 17 de enero de 2020. [https://www.facebook.com/Articulo66/videos/49004111578480/?_xts__\[0\]=68.ARA_cPxFbgmmHuZ6-3AieMgUPpofYUoEfQc3trHNf2bug40oJCY11drjd4pAX-CvoyoMScyU8voKK7maBluSZ-0IH8QnMB0SijwTNXpD8HkO2kyFJU1MER-bzurC9MxMa68dPp-ikoHlVwaoq_6L-v5FT0SZ4h3B9knMwtixdcDYocmbQifnKhlc1mPGrekKDRJQ2RvZ1VKezf5AosPnKHGhLwafTqjTjQx566hau](https://www.facebook.com/Articulo66/videos/49004111578480/?_xts__[0]=68.ARA_cPxFbgmmHuZ6-3AieMgUPpofYUoEfQc3trHNf2bug40oJCY11drjd4pAX-CvoyoMScyU8voKK7maBluSZ-0IH8QnMB0SijwTNXpD8HkO2kyFJU1MER-bzurC9MxMa68dPp-ikoHlVwaoq_6L-v5FT0SZ4h3B9knMwtixdcDYocmbQifnKhlc1mPGrekKDRJQ2RvZ1VKezf5AosPnKHGhLwafTqjTjQx566hau)

27. 100% Noticias, 20 de septiembre de 2019. "Policía sandinista libera a líder miskito después de varias horas retenido" La policía detuvo al líder social por más de tres horas, lo trasladaron a una estación policial, lo uniformaron y le tomaron in- nidad de fotos [https://100noticias.com.ni/nacionales/96006-policia-san- / dinista-libera-a-lider-miskito-despues- /?fbclid=IwAR3a0RlhnPTwVfDSCp6V- qLWMunPDnXoRqR](https://100noticias.com.ni/nacionales/96006-policia-san- dinista-libera-a-lider-miskito-despues- /?fbclid=IwAR3a0RlhnPTwVfDSCp6V- qLWMunPDnXoRqR)
28. VIDEO: Noticias 10. "Familiares de dirigente de Yatama que apareció muerto en su casa desmienten suicidio" 9 de enero de 2020. Consultado el 17 de enero de 2020. <https://www.infobae.com/ america/america-latina/2020/01/05/hallaron-muerto-al-lider-indigena-nicara- guense-mark-rivas/>
29. Cejil. Corte IDH supervisa el cumplimiento de la Sentencia del Caso Acosta y otros Vs. Nicaragua. 20 de enero de 2020. Consultado el 16 de enero de 2020. <https://www.cejil.org/es/corte-idh-supervisa-cumplimiento-sentencia-del-ca- so- acosta-y-otros-vs-nicaragua>
30. Gómez, María. "Paramilitares y grupos armados se enfrentaron a balazos por tierras indígenas de Prinzapolka". Artículo 66, 4 de octubre de 2019. Con- sultado el 17 de enero de 2020. <https://www.articulo66.com/2019/10/04/ paramilitares- y-grupos-armados-se-enfrentaron-a-balazos-por-tierras-in- digenas-de-prinzapolka/> Huerta, Juan R. "Pueblos indígenas del Caribe con hambre, olvidados y con los mismos problemas de hace 500 años". Nuevas Miradas, entrevista a Ray Hooker, 9 de septiembre de 2019. Consultado el 16 de enero de 2020. <https://nuevasmiradas.com.ni/2019/09/09/pueblos-indige-9 nas-del-caribe-con-hambre-olvidados-y-con-los-mismos- problemas-de-ha- ce-500-anos/?fbclid=IwAR0EM2b65iNHnhbqtSPjlvK8DMGAqjV3ZWA6KMRx9- aOVqmJpg2-iOfH-WTs>
31. La Prensa. "Se registra un ataque armado en la comunidad Masmalaya, en Prin- zapolka". 2 de octubre de 2019. Consultado el 16 de enero de 2020. <https://www.laprensa.com.ni/2019/10/02/departamentales/2596532-se-registra- un-ata- que-armado-en-la-comunidad-masmalaya-en-prinzapolka>
32. Cejil. "Pueblos indígenas del Caribe de Nicaragua enfrentan contexto de grave violencia, denuncian defensoras". 8 de mayo de 2019. Consultado el 17 de enero de 2020. <https://www.cejil.org/es/pueblos-indigenas-del-caribe-nicaragua-en-a- frentan-contexto-grave-violencia-denuncian-defensoras-0>
33. CEJIL. "Resistencia miskitu: una lucha por el territorio y la vida" 2019. Con- sultado el 17 de enero de 2020. <https://cejil.org/es/informe-resistencia-miski-o-tu-una-lucha-territorio-y-vida> Accedido el 17 de enero de 2020. Infobae. Espe- e cialistas advierten que hay comunidades indígenas en "riesgo de extinción" en Nicaragua. 14 de agosto de 2019. Consultado el 17 de enero de 2020. <https://www.infobae.com/america/america-latina/2019/08/14/especialistas- advier- ten-que-hay-comunidades-indigenas-en-riesgo-de-extincion-en-nicaragua/?- fbclid=IwAR0vOXcM- 8tc2WJ2cQbcHnN85i1gynw> VIDEO: Con dencial. "Lottie Cuningham: La crisis de los miskitos, entre la violencia y la hambruna". 15 de agosto de 2019. Consultado el 17 de enero de 2020. <https://www.youtube.com/ watch?v=zNubmmhBcn0&feature=share>

Dr. María Luisa Acosta, professeur agrégé Faculté des sciences humaines et Département des sciences juridiques, Université d'Amérique centrale (UCA), Managua, Nicaragua. Coordinatrice du Centre d'assistance juridique aux peuples autochtones (CALPI), calpi2014@gmail.com
<http://calpi-nicaragua.com>

Source : IWGIA El Mundo Indígena 2020. traduction par **Sabrina Melenotte**, membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine.